

**DEMANDE D'INTERVENTION DE LA BANQUE DE FRANCE
EXERCICE DU DROIT AU COMPTE DE DÉPÔT
POUR UNE PERSONNE MORALE**

(Article L312-1 du Code monétaire et financier)

1) DEMANDEUR PERSONNE MORALE

Dénomination :

Sigle :

Nature Juridique :

Adresse du siège social :

Numéro National d'Entreprise (SIREN) :

Présentateur de la demande :

Nom :

Prénoms :

Qualité :

**2) SOUHAITS DU DEMANDEUR QUANT AU LIEU D'IMPLANTATION DU
GUICHET APPELÉ À OUVRIR LE COMPTE :**

J'atteste sur l'honneur que la société, l'association, ... , ne dispose, à ce jour, d'aucun compte de dépôt.

Date :

Signature
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièces justificatives à joindre pour les demandes de droit au compte pour des personnes morales

- 1- Photocopie recto/verso d'une **pièce d'identité en cours de validité** du représentant de la personne morale
- 2- **Lettre de refus d'ouverture d'un compte** émanant d'un établissement bancaire, au nom de la personne morale
- 3- Pour les **sociétés** : un extrait K-Bis de moins de 3 mois (et document attestant que le demandeur a bien qualité pour représenter la personne morale auprès des tiers s'il ne figure pas en tant que représentant légal sur l'extrait K-bis)
- 4- Pour les **associations**, photocopies :
 - Du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture ;
 - Des statuts de l'association et de la liste des personnes chargées de son administration (documents joints lors de la déclaration de l'association) ;
 - De la décision de l'assemblée désignant le demandeur en qualité de représentant de l'association à l'égard des tiers.

Pour plus d'informations : [Arrêté du 31 juillet 2015 fixant la liste des pièces justificatives pour l'exercice du droit au compte auprès de la Banque de France](#)

Modalités de transmission du dossier

La demande devra comporter l'ensemble des justificatifs attendus. Elle pourra être adressée :

- par courrier à l'adresse suivante : Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS cedex 01
- par remise directe à nos guichets. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou sur le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>.
- en ligne via le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>

Données personnelles

La Banque de France gère les données personnelles dont la finalité est le traitement des demandes de droit au compte basé sur le fondement juridique (mission d'intérêt public, ou de service public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique) et se conforme aux dispositions légales et réglementaires : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Les renseignements qui vous sont demandés sont exclusivement réservés au traitement informatisé de votre dossier de demande de droit au compte et destinés à la seule administration de la Banque de France. Dans ce cadre, elle collecte des données personnelles (nom, prénom, date de naissance, coordonnées, etc...). Ces données sont conservées pendant 5 ans.

Seuls les destinataires des données (service en charge du traitement, tiers autorisé, etc...) ont accès aux informations vous concernant.

Vous disposez d'un exercice des droits : accès, rectification, portabilité à vos données que vous pouvez exercer auprès de la Banque de France :

Par courrier : Direction des particuliers -Service Accueil Inclusion Financière-

Cellule de Suivi et de Pilotage - S3A-1448

39 rue Croix-des-Petits-Champs

75049 PARIS CEDEX 01

Tél : 01 42 92 42 92

Par courriel: mademandeweb@banque-france.fr